

## DECISION DU DIRECTEUR N°422/2021

### Composition du Conseil Economique Social et Culturel du Parc national de Port-Cros Commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture

**Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,**

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros n° 20/2020 en date du 3 décembre 2020 relative à l'approbation de la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, du Bureau du Conseil d'administration et du Conseil économique social et culturel ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

### DECIDE

#### Article 1

La composition de la commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture du Conseil Economique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).

A Hyères, le 15 septembre 2021

Le directeur



Marc DUNCOMBE

**Commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture**

<b>Membres</b>	
Michel	DALMAS
Magali	ARTECHE
Jacques	THERY
Dominique	TEISSIER
Anne	RACINE
Michèle	DARD
Marie	VERON
Henri	RIBOT
Jean-Marc	AVRILLA
Sébastien	HASBROUCK
Lola	DOUX
Stéphane	ANGIUS
Patrick	LAFFITTE
Georges	PRUD'HOMME
Olivia	PAPINI
Cécile	COUDREAU
Sylvie	BECKER
Nicolas	BONNET
Marc	SIMO
Christine	DE LA FOREST
Vincent	BLONDEL
Nathalie	ARTAYET
Adèle	LE BER
Julien	AURAY
Laurie	CACHOT